



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

UNPROTECTED / NON PROTÉGÉ

ORIGINAL / ORIGINAL

CMD : 26-M35

File/Dossier : 6.02.04

Date signed / Signé le: July 31, 2026 | 31 juillet 2026

STATUS REPORT ON POWER REACTORS

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES CENTRALES NUCLÉAIRES

This document summarized the status of the
Power Reactor Facilities as of July 21, 2026.

Ce rapport résume le rapport d'étape sur les
centrales nucléaires en date du 21 juillet 2026.

Signed on / Signé le
July 31, 2026 | 31 juillet 2026



CMD 26-M35 -
Submission from CN

Anupama Bulkan
Acting Director General, Directorate of Power Reactor Regulation
Directrice générale intérimaire, Direction de la réglementation des centrales nucléaires

1. État des centrales nucléaires au 21 juillet 2026

1.1 Bruce-A et Bruce-B

État d'exploitation
La tranche 1 est exploitée à pleine puissance
La tranche 2 est exploitée à pleine puissance
La tranche 3 est exploitée à pleine puissance
La tranche 4 est à l'état d'arrêt aux fins de remplacement des composants majeurs (RCM)
La tranche 5 est exploitée à pleine puissance
La tranche 6 est exploitée à pleine puissance
La tranche 7 est exploitée à pleine puissance
La tranche 8 est exploitée à pleine puissance
Autorisation
Le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance expire le 30 septembre 2028.
En juin 2026, Bruce Power a présenté son avis d'intention de renouveler son PERP. La demande devrait être présentée au T1 de 2027.
Commentaires
Le projet de RCM de la tranche 3 a débuté en mars 2023 et est maintenant achevé. - Le dernier point d'arrêt réglementaire visant la tranche 3 de Bruce-A a été levé le 2 juin, après la vérification par le personnel de la CCSN que les conditions préalables pertinentes avaient été respectées. Par conséquent, la tranche 3 a pu être remise en service à pleine puissance. La CCSN poursuit dorénavant sa surveillance réglementaire dans le cadre de son programme normal de vérification de la conformité. Le projet de RCM de la tranche 4 a débuté en février 2025 et progresse conformément au calendrier. - Les inspections de la calandre sont terminées. - L'installation des tubes de calandre est en cours. - Le remplacement des générateurs de vapeur a débuté, et les premiers générateurs ont été enlevés. Le projet de RCM de la tranche 5 devrait débuter en novembre 2026.
Avis et mises à jour sur les événements
Aucun
Mesures découlant de réunions antérieures de la Commission
Aucune

1.2 Darlington

État d'exploitation
La tranche 1 est exploitée à pleine puissance
La tranche 2 est exploitée à pleine puissance
La tranche 3 est à l'état d'arrêt aux fins d'entretien planifié
La tranche 4 est exploitée à pleine puissance
Autorisation
Le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance 13.01/2045 est entré en vigueur le 19 décembre 2025, à la suite d'une modification visant à permettre l'installation du système de livraison de cibles (SLC) sur des tranches supplémentaires. Un SLC est en cours d'installation sur la tranche 3.
Commentaires
Aucun
Avis et mises à jour sur les événements
Aucun
Mesures découlant de réunions antérieures de la Commission
Aucune

1.3 Pickering

État d'exploitation
La tranche 1 a été mise à l'état d'arrêt et est en voie de passer à l'état de stockage sûr
La tranche 2 est à l'état de stockage sûr
La tranche 3 est à l'état de stockage sûr
La tranche 4 a été mise à l'état d'arrêt et est en voie de passer à l'état de stockage sûr
La tranche 5 est exploitée à pleine puissance
La tranche 6 est exploitée à pleine puissance
La tranche 7 est exploitée à pleine puissance
La tranche 8 est exploitée à pleine puissance
Autorisation
Le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance expire le 31 août 2028. OPG est autorisée à exploiter les tranches 5-8 jusqu'au 31 décembre 2026 et jusqu'à concurrence de 305 000 heures équivalentes pleine puissance.

Le 23 juin 2025, la CCSN a tenu la Partie 1 d'une audience publique en 2 parties pour examiner une demande d'OPG visant la réfection des tranches 5-8 et le renouvellement des permis de la centrale nucléaire de Pickering et de l'installation de gestion des déchets de Pickering pour 10 ans. La Partie 2 aura lieu à Ajax (Ontario) au cours de la semaine du 5 octobre 2026.
Commentaires
Aucun
Avis et mises à jour sur les événements
Aucun
Mesures découlant de réunions antérieures de la Commission
Aucune

1.4 Point Lepreau

État d'exploitation
La tranche est à l'état d'arrêt aux fins d'entretien planifié
Autorisation
Le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance expire le 30 juin 2032.
Commentaires
Le 10 avril 2026, la tranche a été mise à l'arrêt aux fins d'un entretien planifié, et elle devrait être remise en service le 15 août 2026.
Avis et mises à jour sur les événements
Aucun
Mesures découlant de réunions antérieures de la Commission
Le 12 septembre 2024, la Commission a demandé à Énergie NB de faire le point sur la cause profonde de la défaillance du générateur, y compris l'historique du rembobinage du générateur et les leçons apprises. Énergie NB présentera sa mise à jour à l'occasion de la réunion de la Commission du 2 septembre 2026.

1.5 Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington – Permis de construction

État d'avancement de la construction – PNCND-1
Principaux travaux de construction en cours : le coulage du béton pour la structure de la dalle de fondation du bâtiment du réacteur a débuté; la rondelle centrale, les anneaux C et D, la paroi extérieure du puits et les anneaux A et B sont tous achevés; le coulage du béton pour l'enceinte de confinement en béton armé est prévu en août 2026 (figure 1)

• l'assemblage du tunnelier sur le site a débuté; le tunnel de raccord pour le puits du circuit d'eau de refroidissement (d'où le tunnelier sera lancé) est terminé (figure 2) • les travaux de génie civil sont en cours pour les structures du bloc de puissance : bâtiment des turbines, bâtiment de commande, bâtiment de service et installation de gestion des déchets radioactifs
Autorisation
Le permis de construction d'un réacteur de puissance pour le PNCND expire le 31 mars 2035. État de la progression d'OPG à l'égard de chaque point d'arrêt réglementaire (PAR) : • PAR-1 : Coulage des fondations du bâtiment du réacteur – levé le 30 mars 2026 • PAR-2 : Installation de la cuve sous pression du réacteur (l'échéance cible actuelle d'OPG est le T3 de 2027) • PAR-3 : Mise en service sans combustible (l'échéance cible actuelle d'OPG est le T1 de 2028)
Commentaires
Aucun
Avis et mises à jour sur les événements
Mise à jour sur la demande en vertu du paragraphe 12(2) : Accidents de travail au projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington Le 25 juillet 2025, le personnel de la CCSN a présenté à Ontario Power Generation Inc. (OPG) une demande en vertu du paragraphe 12(2) du <i>Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> (RGSRN). Au cours des 4 derniers mois, on a remarqué chez les travailleurs au projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington (PNCND) une tendance à l'égard des accidents de travail. En effet, des accidents de travail ont eu lieu le 9 avril 2025, le 15 juillet 2025 et le 24 juillet 2025. La fréquence et la gravité des blessures subies par des travailleurs contractuels employés par OPG préoccupent beaucoup la CCSN. La demande en vertu du paragraphe 12(2) visait à s'assurer qu'OPG mettait en œuvre une intervention efficace afin de prévenir d'autres accidents. Le 29 octobre 2025, OPG a fourni une réponse au personnel de la CCSN, y compris un résumé préparé par son fournisseur, Aecon, qui décrit les conclusions de son enquête sur les événements, relève les causes communes et résume les évaluations indépendantes en matière de sécurité. Comme il l'a indiqué dans le cadre du CMD 25-M38, le personnel de la CCSN s'est dit satisfait des mesures correctives immédiates prises par OPG et Aecon et il a reconnu les progrès continus vers la mise en œuvre de mesures correctives à long terme. Le 30 juin 2026, OPG a soumis le résumé de l'examen de l'efficacité évaluant la pertinence des mesures correctives par rapport aux causes communes. À la suite de la présentation de

ce rapport, le personnel de la CCSN a conclu qu'OPG avait donné suite à tous les engagements restants liés à la demande en vertu du paragraphe 12(2). Le document soumis servira de fondement pour les activités d'inspection prévues en août 2026.

À ce jour, le personnel de la CCSN estime que les mesures correctives prises par OPG ont permis de donner suite aux causes communes liées aux événements de 2025, qu'elles sont conformes aux exigences réglementaires et au permis de construction (PRCL-32.01), et que des mesures adéquates demeurent en place pour assurer la protection et la sécurité des travailleurs sur le site du PNCND.

Mesures découlant de réunions antérieures de la Commission

Aucune

1.6 Travaux de construction sur le site du PNCND



Figure 1 : Coulage du béton de la rondelle centrale et des anneaux C et D



Figure 2 : Puits du circuit d'eau de refroidissement (source : OPG, août 2026)